

République Française
Département de l'Hérault
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)
DU PAYS CŒUR D'HERAULT

~~~~~  
Délibération n° 2018-03 du Comité syndical du vendredi 02 mars 2018

## DEMANDE DE FINANCEMENT LEADER POUR LA MISE EN PLACE DU TIERS LIEU DU CŒUR D'HÉRAULT

L'an deux mil dix huit le vendredi 2 mars à neuf heures trente, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault - 2, parc d'activité le Camalocé - 34150 GIGNAC à l'invitation du Président en date du 16 février 2018.

|                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|-----------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Etaient présents ou représentés :                         | Francis BARDEAU, Olivier BRUN (représenté par Laurent DUPONT), Claude CARCELLER, Bernard FABREGUETTES, Jean-Pierre GABAUDAN, Jean-Claude LACROIX, Gaëlle LEVEQUE, Jean-Noël MALAN, Nicole MORERE, Béatrice NEGRIER FERNANDO, Yolande PRULHIERE, Frédéric ROIG, Valérie ROUVEIROL (représentée par Bernard GOUJON), Michel SAINT PIERRE (représenté par Agnès CONSTANT) Philippe SALASC, Jean-François SOTO, Irène TOLLERET (représentée par Jacques RIGAUD), Jean TRINQUIER, Claude VALERO (représenté par Berthe BARRE), Louis VILLARET, Fadilha BENAMMAR KOLY (suppléante), |
| Absents ou excusés :                                      | Sébastien ANDRAL, Christian BILHAC, Béatrice FABRE, Jacky GALABRUN, Julie GARCIN SAUDO, Vincent GAUDY, Denis MALLET, Marie PASSIEUX, Marie-Pierre PONS, Laurent SINTES..                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Invités : 30 ; Quorum : 16 ; Présents ou représentés : 20 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |

**Considérant** la réponse du Pays Cœur d'Hérault à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé par la Région Occitanie sur les « Tiers Lieux » recensant les initiatives publiques et privées du Cœur d'Hérault ainsi que la formalisation du projet du futur pôle de St André, après son agrandissement et sa réhabilitation, en termes d'aménagement, d'organisation et de besoin d'équipement.

**Considérant** que le bâtiment de l'ex Maison des Entreprises en cours de réhabilitation bénéficiant des crédits FEDER sur les Approches Territoriales Intégrées : agrandi de 200 m<sup>2</sup>, proposera une surface de 800 m<sup>2</sup> dédiée au développement économique du territoire, sa livraison étant prévue pour mars 2018.

**Considérant** qu'à ce jour, Le Pays Cœur d'Hérault y porte une pépinière d'entreprises, y anime la stratégie de développement économique du Cœur d'Hérault. Ses services et ses partenaires ont contribué à faire de ce lieu un point d'entrée incontournable dans le parcours de « ceux qui entreprennent ».

**Considérant** que la réhabilitation des locaux apportera au Cœur d'Hérault l'opportunité de développer toute une palette de services et de fonctions de détection, d'accompagnement, de simplification, d'aménagement et de facilitation pour les entreprises, les salariés et les habitants du Cœur d'Hérault. De plus, sa capacité d'accueil et d'hébergement décuplée ainsi que le renforcement des services proposés permettront de répondre aux besoins des usagers et aux exigences de la labellisation des pépinières et incubateurs d'entreprises.

**Considérant** qu'aujourd'hui, le potentiel du nouveau bâtiment nous permet également de nous projeter vers la création d'un site « remarquable », moderne et convivial qui se voudra être un espace ouvert, novateur et collaboratif, propice aux échanges, aux animations, aux conseils, aux services et au travail sous toutes ses formes. Il apportera une offre de services de proximité, de qualité et accessible à l'attention de tous les publics.

Une demande de financement est donc nécessaire pour doter cet outil économique des équipements performants et de l'aménagement le plus adapté pour l'aménagement d'un Tiers lieu à disposition du territoire.



Le Comité Syndical  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE  
A l'unanimité des suffrages exprimés

- ✓ D'approuver le projet de mise en place d'un Tiers lieu sur le site de St André de Sangonis
- ✓ D'approuver la demande LEADER auprès du GAL du Cœur d'Hérault et le plan de financement,
- ✓ D'autoriser le Président à opérer les demandes de subvention conformément au plan de financement,
- ✓ D'autoriser le Président à signer tout document afférant à cette affaire.
- ✓ D'autoriser le Président à modifier, dans ces limites, la répartition des recettes et des dépenses du plan de financement joint.

Clermont l'Hérault, le 6 mars 2018  
Le Président certifie sous sa responsabilité  
La présente délibération exécutoire le 6 mars 2018

Publiée le 6 mars 2018  
Transmise le 6 mars 2018

Le Président du Syndicat



Louis VILLARET